



Dimanche 19 novembre 2023

A partir de 10h30
Camping de la Clapière
Inscription en flashant



INSCRIPTION

Horaires et catégories :

- 10h30 Benjamins(2011/2012) (2000m) et Minimes filles (2009/2010) (2000m)
- 10h50 Benjamines (2011/2012) (2000m)
- 11h10 Minimes garçons (2009/2010) (3000m) et Cadettes (2007/2008) (3200m)
- 11h 30 Cadets (2007/2008) (3200m) et Juniors filles (2005/2006) (4200m)
- 11h45 Récompenses des 1ères courses
- 12h15 Ecole Athlé (2015 à 2017) (1000m)
- 12h35 Poussins Poussines (2013/2014) (1000m)
- 12h55 Cross open Juniors H (2005/2006) + ES(2002 à 2004) SE MA F 4200m
- Cross open ES(2002 à 2004) SE MA H sur 5800m
- 13h45 Récompenses (suite et fin)

Inscription gratuite pour tous. Inscription possible sur place. Buvette

Inscriptions en ligne jusqu'au

Plus d'info sur <https://eac-embrun.blogspot.com/>

Contact : Corentin. 06.84.98.55.73 ou par mail : secretariat.embruneac@gmail.com

Règlement

Art.1 : organisateur : l'EAC organise le dimanche 19 novembre 2023 à partir de 10h00 le cross FFA USEP UFOLEP, cette course est ouverte à tous licenciés ou non à partir des écoles d'athlétisme.

Art.2 : Epreuve : Course entièrement sécurisée dans l'enceinte du camping municipal d'Embrun, sur des boucles à effectuer une ou plusieurs fois. Licence ou certificat médical à fournir obligatoirement.

Art.3 : Classement et récompenses : Il sera établi un classement général, des lots pour toutes catégories. Remise des prix à 11h30 et 13h00, aux athlètes présents uniquement.

Art.4 : Sécurité et assurance : un médecin et une ambulance seront présents sur le site. Un contrat de responsabilité civile est souscrit par l'EAC. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident et ou de défaillance immédiate ou future.

Art.5 : Médias : Du fait de son engagement, le concurrent donne son accord pour toute utilisation de son image, concernant l'événement dans le cadre de la promotion.

Art.6 : Covid : Du fait de la crise sanitaire, les organisateurs se réservent le droit de modifier, ou d'annuler la course. Toutes les mesures sanitaires seront prises afin d'assurer la sécurité pour toutes et tous.

Art.7 : Annulation course : En raison de conditions climatiques défavorable, ou tout autre événement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes présente sur la course, l'EAC se réserve le droit d'annuler la course sans préavis.

Art.8 : Retrait des dossards : Une référent club retirera tous les dossards de son club, afin d'éviter les attroupements.

Tous points non prévus au règlement, restent du ressort de l'organisation dont les décisions sont souveraines.